

Appel à candidatures Présidence et vice-présidences du Directoire de la FMSH

La FMSH est une fondation de droit privé reconnue d'utilité publique. Elle a pour objet de promouvoir au double plan national et international l'étude des sciences humaines et sociales ainsi que leurs relations avec les autres champs du savoir.

Dans le cadre de ses statuts actuels, son action s'exerce :

- par l'accueil de programmes de recherche à forte dimension interdisciplinaire et internationale ;
- par le développement d'instruments collectifs de travail dont la vocation est de soutenir et de concourir à la production scientifique en sciences humaines et sociales ;
- par la diffusion des connaissances et la valorisation de la recherche par tous les outils, compétences et moyens qu'elle fédère en privilégiant l'interdisciplinarité, l'ouverture internationale et en s'engageant pleinement dans l'ère numérique;
- par des actions contribuant à l'accroissement du rayonnement international des sciences humaines et sociales françaises ;
- et par la capacité d'accueillir des fondations sous égide ayant un lien avec son objet social.

Sa gouvernance est organisée autour de trois instances :

- un Conseil de surveillance, composé de 15 membres ;
- un Conseil scientifique international composé d'au moins 11 membres qui émet un avis sur les programmes scientifiques accueillis par la Fondation et présente un rapport d'évaluation des activités scientifiques au Conseil de surveillance ;
- un Directoire de trois à cinq personnes nommées par le Conseil de surveillance (dont trois au maximum peuvent être rémunérées en tant que mandataires sociaux dans le respect du plafond indiqué par les textes¹). Le Directoire, organe collégial, est présidé par l'un de ses membres, nommé après approbation du ou des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; il dispose de délégations spécifiques du Conseil de surveillance Le Directoire a pour mission d'assurer la direction générale de la fondation et de mettre en œuvre les orientations stratégiques arrêtées par le Conseil de surveillance sur proposition du président ou de la présidente du Directoire. La durée du mandat des membres du Directoire est de quatre ans, renouvelable une fois.

_

¹ Conformément aux dispositions de l'article 261, 7-1° d du Code général des impôts, la FMSH peut rémunérer trois de ses dirigeants. Les modalités et le montant de leur rémunération sont définis dans l'acte de nomination voté par le Conseil de surveillance, après avis conforme du commissaire du gouvernement. Ces montants suivent l'évolution des dispositions fiscales, notamment celles relatives aux plafonds de rémunération autorisés. Enfin, les dirigeants de la fondation sont soumis au statut de mandataires sociaux dont les droits et obligations peuvent mettre en cause leur responsabilité personnelle, civile et pénale, Art. 1984-1992 du Code Civil

Situation actuelle et perspectives

Le présent appel à candidatures fait suite à la démission du directoire de la FMSH le 20 juillet 2020. Il intervient à un moment charnière pour la Fondation. D'une part, un référé de la Cour des comptes, publié en avril 2020, dresse un constat sévère sur ses activités, son climat social et sa gouvernance. D'autre part, dans sa réponse adressée à la Cour des comptes, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation souligne la nécessité d'engager une évolution significative du fonctionnement et du positionnement de la FMSH, notamment pour apporter un appui fort et systématique à l'essor du Campus Condorcet; elle souhaite parallèlement la mise en place d'un nouveau cadre de conventionnement avec l'Etat.

Dans ce contexte, il reviendra au nouveau directoire de la fondation d'élaborer – en lien étroit avec le conseil de surveillance et en relation avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – les orientations stratégiques qui détermineront le positionnement, la configuration et le fonctionnement de la FMSH, et de conduire les transformations nécessaires à leur mise en œuvre (incluant la révision des statuts de la fondation).

Processus de recrutement

Le candidat ou la candidate à la présidence du Directoire présente un projet et une équipe de deux à quatre personnes appelées à devenir, le cas échéant, ses vice-présidents. Le candidat ou la candidate à la présidence du Directoire soumet un *curriculum vitae*, un projet stratégique, la composition de son équipe et une déclaration d'absence de conflit d'intérêts avant le <u>vendredi 16 octobre 2020 à 12h</u>, délai de rigueur.

Il ou elle sera auditionné.e le <u>mardi 27 octobre 2020</u> par le Conseil de surveillance. Les membres de l'équipe du candidat ou de la candidate à la présidence seront auditionnés à cette même date. Le Conseil de surveillance pourra refuser la nomination de tel ou tel membre de l'équipe du candidat ou de la candidate à la Présidence ou émettre des suggestions pour étoffer l'équipe. En fonction du nombre et de la qualité des candidatures, le Conseil de surveillance se réserve la possibilité d'effectuer une présélection des candidats qui seront auditionnés le mardi 27 octobre 2020.

La durée du mandat du directoire ainsi désigné est de 3 ans à compter de son installation, soit la durée restant à courir du mandat du directoire démissionnaire. Elle pourra être impactée par l'entrée en vigueur de nouveaux statuts.

Compétences et qualités recherchées pour la présidence du Directoire

- Disposer d'une reconnaissance internationale dans le domaine de la recherche en sciences humaines et sociales :
- Connaître le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, français et international, public et privé ;
- Faire preuve d'une sensibilité affirmée pour l'interdisciplinarité, au sein des SHS et avec les autres domaines scientifiques ;
- Connaître le paysage des grandes fondations de recherche françaises et internationales ;
- Connaître les dispositifs de financement publics et privés nationaux, européens et internationaux de la recherche ;
- Disposer d'une expérience professionnelle à l'international susceptible de contribuer au rayonnement de la FMSH;

25/08/2020

- Avoir une expérience de responsabilité d'équipes dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Avoir une bonne maîtrise des procédures administratives et être en capacité de manager des équipes plurielles.

Le dossier de candidature doit comporter :

❖ Pour le candidat ou la candidate à la présidence

- un curriculum vitae;
- une première proposition pour le projet stratégique de repositionnement de la FMSH (20.000 40.000 signes);
- une présentation de l'équipe de vice-présidents dont la candidate ou le candidat souhaite s'entourer;
- une déclaration propre à garantir l'absence de tout conflit d'intérêts.

❖ Pour les membres de cette équipe, candidat.es. à la vice-présidence

- un curriculum vitae;
- une déclaration de candidature confirmant l'appartenance à l'équipe présentée ;
- une lettre de 10.000 signes maximum illustrant comment les compétences scientifiques et/ou de gestion du candidat ou de la candidate à la vice-présidence renforcent ou complètent le profil de la candidate ou du candidat à la présidence.

Sur demande, les statuts et le règlement intérieur de la FMSH, les deux derniers rapports annuels d'activité, les deux derniers comptes annuels certifiés de la fondation, le référé de la Cour des comptes et la réponse de la ministre à la Cour des comptes pourront être communiqués.

Les dossiers devront parvenir auprès du secrétariat général en version papier et sous format électronique à l'adresse générique suivante : candidature-directoire@msh-paris.fr <u>avant le 16 octobre</u> 2020 à 12h00, délai de rigueur.

Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) Secrétariat général (3^{ème} étage, bureau A3-32) 54, boulevard Raspail 75006 Paris Tel: 01 40 48 64 22

<u>Pour tout renseignement, s'adresser à la présidente du Conseil de surveillance :</u> <u>françoise.moulin-civil@msh-paris.fr</u>

25/08/2020 3